

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/04/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_139-DE
	7.5.5	Subventions accordées aux associations

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

17

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Marc DUGROS  
Mme Pascale RIVIERE

**Ont donné procuration :**

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Bernard LERICHE**

**Objet : Proposition d'attribution de subventions  
aux Associations Sportives au titre de 2026**

**RAPPORTEUR** : Pascal ANDRADA, Adjoint au Maire chargé des sports et bâtiments sportifs

Les demandes de subventions que les associations sportives ont déposées sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à votre approbation.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide attribuer à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Bernard LERICHE



Le Maire,  
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026**